

# FICHE D'INSCRIPTION HEBDOMADAIRE

## RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE YENNE

☎ 06.08.60.29.11

**NOM et Prénom de l'enfant :** .....

**Ecole :** MATERNELLE / ELEMENTAIRE (*Rayer la mention inutile*) **Classe fréquentée** .....

**SEMAINE DU** ..... **AU** .....

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Repas pris à la cantine				

Mettre « **OUI** » le jour où votre enfant mangera

Document à rendre **IMPERATIVEMENT LE LUNDI** précédant la semaine d'inscription accompagné des tickets repas agrafés (sans enveloppe) et à transmettre :

- ♦ Pour l'école élémentaire de 8 H 10 à 8 H 30, sous le préau à **Christine GUELA**
- ♦ Pour l'école maternelle, auprès de chaque maîtresse avant 8 h 30.

### EN CAS DE GREVE

- ☞ Pensez à annuler au plus tôt le repas de votre enfant s'il ne vient pas à l'école le jour de grève,
- ☞ Si la grève est un lundi, les inscriptions se feront en mairie ce lundi même.

Date :                      Signature :

Document disponible en mairie et sur le site [www.mairie-yenne.fr](http://www.mairie-yenne.fr)

# FICHE D'INSCRIPTION HEBDOMADAIRE

## RESTAURANT SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE YENNE

☎ 06.08.60.29.11

**NOM et Prénom de l'enfant :** .....

**Ecole :** MATERNELLE / ELEMENTAIRE (*Rayer la mention inutile*) **Classe fréquentée** .....

**SEMAINE DU** ..... **AU** .....

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Repas pris à la cantine				

Mettre « **OUI** » le jour où votre enfant mangera

Document à rendre **IMPERATIVEMENT LE LUNDI** précédant la semaine d'inscription accompagné des tickets repas agrafés (sans enveloppe) et à transmettre :

- ♦ Pour l'école élémentaire de 8 H 10 à 8 H 30, sous le préau à **Christine GUELA**
- ♦ Pour l'école maternelle, auprès de chaque maîtresse avant 8 h 30.

### EN CAS DE GREVE

- ☞ Pensez à annuler au plus tôt le repas de votre enfant s'il ne vient pas à l'école le jour de grève,
- ☞ Si la grève est un lundi, les inscriptions se feront en mairie ce lundi même.

Date :                      Signature :

Document disponible en mairie et sur le site [www.mairie-yenne.fr](http://www.mairie-yenne.fr)